

Séance du 15 avril 2016 à 20h30

L'an deux mille seize et le quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabien VALLÉE, Maire.

Présents	Mmes/Mrs : VALLÉE, KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, DIEU, GABORIEAU, DELESTRET, VINCENT, LEMEE, MEUNIER, POCHET, CIRET, MONDAT, SALLER, BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et LAURENT.
Absents	Mmes/M : CAUSIN, POULAIN, GUILLOT, MAHE et MONTEIRO
Pouvoirs	Thierry CAUSIN a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Gérald GABORIEAU Carole GUILLOT a donné pouvoir à Boris SARRAUTE Christelle MAHE a donné pouvoir à Carine DENOGENT
Secrétaire de séance	Katiana REBEL

F. VALLÉE procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers municipaux est aussi constatée par la liste d'émargement signée par chacun des élus présents.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Secrétaire de séance :

Fabien VALLÉE demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Katiana REBEL se propose. Monsieur VALLEE procède au vote. Madame Katiana REBEL est nommée secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016.

Fabien VALLEE demande s'il y a des questions ou des observations sur le procès verbal. Aucune question n'est posée. Aucune observation n'est émise. Fabien VALLEE procède au vote du PV.

VOTE :
Pour : 21 (VALLEE, KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT (+PV), SARRAUTE (+PV), DIEU, GABORIEAU (+PV), DELESTRET, LEMEE, MEUNIER, POCHET, VINCENT, CIRET, MONDAT, SALLER, et LAURENT)
Abstention : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER et FARGET)
Contre : 00
Adopté à la majorité.

Communications :

- Ouverture de la souscription sur le site de la Fondation du Patrimoine, pour la restauration des 9 châsses exposées à l'Eglise ;
- Dates :
 - Le 24 avril : Cérémonie des Déportés
 - Le 05 mai : Brocante
 - Le 08 mai :
 - Cérémonies commémoratives du 8 Mai
 - Pèlerinage de la vierge FATIMA
 - Quartier à l'affiche – Jouarre à l'affiche
 - Les 14/15/16 mai (Pentecôte) : Fête foraine
 - Le 16 mai : Pèlerinage des Saints
 - Le 26 mai à 20h00 : réunion publique / quartier du Marteroy
 - Le 27 mai : Fête des Voisins

Affaire n° 01 : Approbation du compte de gestion des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2015
Délibération 2016-016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2015 par le Centre des Finances Publiques,
CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,
CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 dans le cadre de l'exécution du budget des Usages de Courcelles et Vanry dans les différentes sections budgétaires.
DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié n'appelle ni observation, ni réserve.
Adopté à l'unanimité

Affaire n° 02 : Approbation du compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2015
Délibération 2016-017

Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, est élu président de séance par les membres de l'Assemblée.

Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, en tant que président de séance procède à la lecture du Compte Administratif 2015 (C.A. 2015) des Usages de Courcelles et Vanry.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les sommes inscrites sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la commune,

CONSIDÉRANT que le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry présente en fonctionnement une dépense de 3.342,73 € et 1.488,00 € de recettes, soit un déficit de fonctionnement de 1.854,73 €

L'excédent antérieur reporté est de 32.783,37 € soit un solde de 30.928,64 €.

Le Maire étant sorti de la salle pour le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON **APPROUVE** le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry, au titre de l'année 2015.

	Dépenses	Recettes	Solde 2015	Résultat reporté N-1	CA 2015
Fonctionnement	3.342,73	1.488,00	- 1.854,73	32.783,37	30.928,64
Total	3.342,73	1.488,00	- 1.854,73	32.783,37	30.928,64

Adopté à l'unanimité.

20h55 : Fabien VALLEE, Maire de Jouarre entre en salle du conseil municipal, et reprend la présidence de la séance.

Affaire n° 03 : Vote du budget unique des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2016
Délibération 2016-018

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique des Usages de Courcelles et Vanry pour l'exercice 2016

Section de fonctionnement	
Montant des dépenses	32.417 €
Montant des recettes	32.417 €

Budget en équilibre.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 04 : Approbation du compte de gestion de la ville de Jouarre – Exercice 2015
Délibération 2016-019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2015 par le Centre des Finances Publiques,

CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

Monsieur le Maire procède à la lecture du Compte de Gestion 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Bruno CABIOCH, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

AUTORISE Monsieur le Maire à certifier conforme à la comptabilité

VOTE :

Pour : 25 (VALLÉE, KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT (+PV), SARRAUTE (+PV), DIEU, GABORIEAU (+PV), DELESTRET, LEMEE, MEUNIER, POCHET, CIRET, MONDAT, SALLER, BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et LAURENT)

Abstention : 01 (VINCENT)

Contre : 00

Adopté à la majorité

Compte rendu du conseil municipal

Affaire n° 05 : Approbation du compte administratif de la ville de Jouarre – Exercice 2015**Délibération 2016-020**

Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, est élu président de séance par les membres de l'Assemblée.

Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, en tant que président de séance procède à la lecture du Compte Administratif 2015 (C.A. 2015) de la ville de JOUARRE.

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU le compte de gestion 2015 visé et transmis par le trésorier du Centre des Finances Publiques de La Ferté sous Jouarre

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDÉRANT la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT la commission communale des finances en date du 04 avril 2016.

Le Maire étant sorti de la salle,

Le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances,

APPROUVE, le Compte Administratif 2015, préparé par Monsieur le Maire, comme suit :

<i>Recettes de Fonctionnement</i>	4.409.268,57 €
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	3.053.513,43 €
<i>Soit un résultat de Fonctionnement (1)</i>	+ 1.355.755,14 €
<i>Recettes d'Investissement</i>	572.838,79 €
<i>Dépenses d'Investissement</i>	936.401,92 €
<i>Soit un résultat d'Investissement (2)</i>	-363.563,13 €
<i>Donc un excédent global (1) + (2)</i>	992.192,01 €
<i>Restes à réaliser en recettes d'Investissement (3)</i>	0,00 €
<i>Restes à réaliser de dépenses d'investissement (4)</i>	141.131,62 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) avec RAR (1) + (2) + (3) + (4)	851.060,39 €

VOTE :
Pour : 19 (KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT (+PV), SARRAUTE (+PV), DIEU, GABORIEAU (+PV), DELESTRET, LEMEE, MEUNIER, POCHET, CIRET, MONDAT, SALLER, et LAURENT)

Abstention : 01 (VINCENT)

Contre : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER et FARGET)

Adopté à la majorité

21h40 : Fabien VALLEE, Maire de Jouarre entre en salle du conseil municipal, et reprend la présidence de la séance.

Affaire n° 06 : Affectation des résultats de l'exercice 2015 de la ville de Jouarre**Délibération 2016-021**

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDÉRANT la commission communale des finances en date du 04 avril 2016.

Après avoir approuvé le compte administratif 2015,

La détermination du besoin de financement de la section d'investissement doit prendre en compte :

• <i>Déficit d'investissement au 31.12.2015</i>	-363.563,13 €
• <i>Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2015 - Recettes</i>	0,00 €
• <i>Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2015 - Dépenses</i>	<u>-141.131,62 €</u>
<i>Sous total investissement (déficit de l'année plus les RAR)</i>	-504.694,75 €
• <i>Excédent de fonctionnement au 31.12.2015</i>	<u>+1.355.755,14 €</u>
<i>Résultat cumulé (fonctionnement et investissement)</i>	<u>851.060,39 €</u>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter en section d'investissement, (compte 1068) : 504.694,75 € pour le besoin de financement de la section d'investissement.

Par déduction, en section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de 851.060,39 €

VOTE :
Pour : 20 (VALLÉE, KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT (+PV), SARRAUTE (+PV), DIEU, GABORIEAU (+PV), DELESTRET, LEMEE, MEUNIER, POCHET, CIRET, MONDAT, SALLER, et LAURENT)

Abstention : 01 (VINCENT)

Contre : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER et FARGET)

Adopté à la majorité

Compte rendu du conseil municipal

Affaire n° 07 : Vote des taux d'imposition 2016
Délibération 2016-022

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant l'avis unanimement favorable des membres de la Commissions des Finances, tenant compte des bases, qui nous ont été communiquées.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des impôts pour l'année 2016

FIXE, le montant des impôts locaux 2016 sans augmenter les taux par rapport à 2015 selon la répartition suivante :

Taxe	Base d'imposition effective 2015	Taux de référence 2015	Base d'imposition prévisionnelle 2016	Taux 2016	Variation	PRODUIT
TH : Taxe d'Habitation	3.669.436	17,43 %	3.718.000	17,43 %	0,00 %	648.047 €
FB : Foncier Bâti	2.736.924	19,89 %	2.760.000	19,89 %	0,00 %	548.964 €
FNB : Foncier Non Bâti	206.199	45,04 %	208.400	45,04 %	0,00 %	93.863 €
TOTAL						1.290.874 €

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 08 : Vote des subventions communales 2016 - Conventions d'objectifs et de moyens
Délibération 2016-023

Mmes MEUNIER et LEMEE et M. CIRET sortent de la salle du conseil municipal, et ne prennent pas part au vote.
VU le CGCT, notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1

VU la loi n°2000-321 du 12/04/2000, nous obligeant à conclure une convention avec les organismes bénéficiant d'une subvention communale supérieure à 23.000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant l'avis unanimement favorable des membres de la Commissions des Finances en date du 04/04/2016,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

ADOPTE pour l'année 2016, l'état des subventions accordées aux associations selon le tableau ci-joint :

- Pour un montant de 74.350,00 € (imputation budgétaire au chapitre 65 - article budgétaire 6574)
- Pour un montant de 30.000,00 € (imputation budgétaire au chapitre 65 - article budgétaire 657362)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Président de chacune des associations ci-dessous, percevant une subvention communale supérieure à 10.000 €, (article budgétaire 6574) :

- Le Comité des Fêtes Jotrancien et l'association Jou'Artistes

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016. Ce tableau sera annexé au Compte Administratif 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 - Imputation budgétaire - Chapitre 65 – Article 6574	
Comité des Fêtes Jotrancien	16 000,00 €
La Fraternelle (Anciens Combattants)	1 500,00 €
Comité de Jumelage du Pays Fertois	50,00 €
APEJ	400,00 €
MAPEI	400,00 €
Cadets des Sapeurs-Pompiers FSJ	200,00 €
Amicale sapeurs-pompiers FSJ	300,00 €
OGEC Sainte Céline Maternelle	100,00 €
OGEC Sainte Céline Élémentaire	100,00 €
Jou'artistes Ecole de musique	22 000,00 €
Atelier Brie'Arts (peinture)	4 000,00 €
MCJ Maquettes	200,00 €
Viet Do Dao Le 8ème Roseau	2 000,00 €
Rugby Club du Pays Fertois	2 500,00 €
Les papillons de Jouarre (majorettes)	1 000,00 €
Jouarre Cactus Country	1 000,00 €
Oncoval (cancérologie)	150,00 €
A Kheur ouvert (famille en précarité)	300,00 €
UNAFAM 77	150,00 €
Secours Catholique 77	150,00 €
Secours Populaire Jouarre	150,00 €
L'Age d'Or (club du 3ème âge)	1 500,00 €
AGEEP	700,00 €
Les ateliers de Courcelles	400,00 €
Jourathon	300,00 €
AMACS	500,00 €
Yoga	600,00 €
Football Club de Jouarre	6 000,00 €
Jouarre Agglomération Handball	9 000,00 €
Saint Cyr Jouarre Cycliste	2 000,00 €
SCR 100% VTT	700,00 €
Total (article 6574)	74 350,00 €

SUBVENTION 2016 - Imputation budgétaire - Chapitre 65 – Article 657362	
Centre Communale d'Action Sociale	30 000,00 €

Adopté à l'unanimité

22h10 : Mmes MEUNIER et LEMEE et M. CIRET entrent dans la salle du conseil municipal, et reprennent leurs places autour de la table du Conseil Municipal.

Affaire n° 09 : Vote du budget unique 2016 de la ville de Jouarre Délibération 2016-024

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du budget unique 2016 et considérant la Commission des Finances, en date du 04 avril 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique 2016, pour la ville,

Les recettes et les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 4.211.823,00 €

Les recettes et les dépenses de la section d'Investissement s'équilibrent à la somme de 1.686.539,00 €

VOTE :
Pour : 20 (VALLÉE, KINDELBERGER, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT (+PV), SARRAUTE (+PV), DIEU, GABORIEAU (+PV), DELESTRET, LEMEE, MEUNIER, POCHET, CIRET, MONDAT, SALLER, et LAURENT)
Abstention : 01 (VINCENT)
Contre : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER et FARGET)

Adopté à la majorité.

La séance est levée à 22h35.

Fabien VALLEE
Maire de JOUARRE